

Informations de base	
2004/2013(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget 2004: état prévisionnel PE, nouveau statut des fonctionnaires Subject 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	GILL Neena (PSE)	02/12/2002
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/02/2004	Informations supplémentaires		Résumé
09/02/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/02/2004	Vote en commission		Résumé
18/02/2004	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0072/2004	
26/02/2004	Décision du Parlement	T5-0108/2004	Résumé
26/02/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2013(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/20702

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A5-0072/2004	18/02/2004	
Texte budgétaire adopté du Parlement	T5-0108/2004 JO C 098 23.04.2004, p. 0018-0125 E	26/02/2004	Résumé

Budget 2004: état prévisionnel PE, nouveau statut des fonctionnaires

2004/2013(BUD) - 26/02/2004 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de Mme Neena GILL (PSE, UK), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission des budgets et approuve l'état prévisionnel PE dans l'attente d'un budget rectificatif de l'Union européenne pour l'exercice 2004 qui tienne compte du statut révisé du personnel. Ce faisant, ce dernier précise que pour pouvoir se conformer à ce statut révisé, le tableau des effectifs 2004 devrait être adapté sur le plan technique afin de tenir compte des nouveaux grades prévus pour la période transitoire et intégrer un nouveau poste budgétaire, doté d'un "p.m." pour les agents contractuels. Le Parlement invite son Secrétaire général à fournir pour le 15.04.2004 des informations complémentaires concernant : - la correspondance entre anciens et nouveaux grades; - les règles relatives à l'intégration d'agents temporaires des groupes politiques dans son Secrétariat général; - la clarification des critères relatifs au nouveau niveau des chefs d'unités. En conclusion un "p.m." est inscrit au poste 1115 (agents contractuels) du budget du PE (chapitre 11 "personnel en activité").